Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_087-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_087

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Réhabilitation des déchèteries de Salernes, de Lorgues et de Draguignan - Demande de subventions

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_087-DE

Pour mémoire, l'Agglomération s'est engagée depuis 2014 dans une démarche d'optimisation de la gestion de ses déchets, afin d'améliorer les performances environnementales, économiques et le service à la population.

Dans ce contexte, elle a élaboré une stratégie en se basant sur plusieurs axes :

- L'accueil sur son territoire d'une unité de tri et de valorisation des ordures ménagères, à échéance 2020, afin de diminuer le recours à l'enfouissement et d'augmenter la part de valorisation ;
- L'optimisation des collectes en privilégiant le Point d'Apport Volontaire (PAV), afin d'uniformiser les modes de collecte sur l'ensemble du territoire, de simplifier le geste du tri et d'augmenter la performance de tri à la source ;
- L'approbation d'un schéma directeur des déchetteries dès 2015, afin de répondre à la problématique de manque d'équipement dans certaines parties de son territoire, mais aussi, en portant la réflexion sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer un maillage étroit et efficace pour la gestion des déchets.

Ce schéma directeur a mis en évidence de grands objectifs chiffrés, afin notamment de capter 10 000 T supplémentaires de déchets dans le réseau des déchetteries communautaires, répondant ainsi à la nécessaire maîtrise budgétaire mais également aux enjeux de performance environnementale poursuivis par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

En effet, il est rappelé que :

- Sur le plan budgétaire, le coût moyen de gestion d'une tonne d'ordure ménagère revient à la collectivité 250 €/T, alors qu'une tonne de déchets gérée en déchetterie revient en moyenne à 125 €/T. Ainsi, diminuer de 10 000 T le stock d'ordures ménagères en favorisant leur traitement en déchetteries permettrait de diminuer de 1 250 000 € le coût de gestion des ordures ménagères, toute chose étant égale par ailleurs.
- Sur le plan environnemental, 80% des déchets apportés dans le réseau des déchetteries communautaires font l'objet d'une valorisation. Ainsi, l'objectif poursuivi de capter 10 000 T de plus dans les déchetteries permettrait d'éviter d'autant leur enfouissement actuel et d'améliorer le taux de valorisation des déchets du territoire.

Le schéma directeur a ainsi mis en évidence la nécessité de finaliser le maillage des équipements sur le territoire et à prioriser, dans un premier temps, la mise aux normes des sites de Salernes, de Lorgues et de Flayosc avec la réalisation de nouveaux équipements sur ces communes.

Dans ce cadre, le 5 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a délibéré pour solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en vue de la réhabilitation des déchetteries de Salernes, de Lorgues et de Flayosc, en application du schéma directeur des déchetteries, réalisé en 2014.

Or, le 8 mai 2016, un incendie au niveau de la déchetterie de Draguignan a nécessité de revoir la configuration du site et de réhabiliter cet équipement. Les travaux sur cette déchetterie, initialement prévus en 2019 dans le Plan Pluriannuel d'Investissements de l'Agglomération, seront donc réalisés dès cette année.

En outre, la recherche du foncier pour la nouvelle déchetterie de Flayosc s'avère plus longue que prévu. Cette réalisation est donc décalée jusqu'à nouvel ordre.

La réhabilitation des déchetteries de Lorgues et de Salernes est, en ce qui les concerne, en cours. Les demandes d'autorisations administratives sont en cours d'instruction et les travaux devraient débuter d'ici l'été 2017.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_087-DE

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de modifier la délibération susmentionnée n°C_2015_126 du 5 novembre 2015 afin de prendre en compte les nouveaux éléments de contexte ci-dessus évoqués.

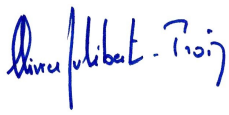
La Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite ainsi solliciter toutes les subventions possibles pour les déchetteries de Lorgues, de Salernes et de Draguignan auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles de cofinancer la réalisation de ces trois équipements. Les autres réhabilitations feront l'objet de nouvelles demandes.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 13 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- rapporter la délibération n°C_2015_126 du 5 novembre 2015,
- solliciter toutes les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir, et notamment l'ADEME, l'État, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental du Var,
- signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.